

Participants

Hélène BEAUNIEUX: Université de Caen

Christel BENARD : Medef

Sandrine BEURTON : Rectorat (adjointe Dafpic)

Patricia BOSSELIN : Région Normandie

Armelle BLACKLEDGE : Dava Rouen

Brigitte CHASSAING : DRAAF Normandie

Véronique COURTOT : Medef

Marie DE CRISENOY : Région Normandie

Julien DELABY : Région Normandie

Gwenaël DUPUIS : U2P

Guillaume FOLLEA : CARIF-OREF de Normandie

Camille LANCIAU : Région Normandie

Pierre LE GRILL : DRDJSCS

Xavier PEGHAIRE : Pôle emploi Normandie

Charlotte PIGEON : CCI Normandie

Joëlle QUILLIEN : Région Normandie – *présidente de la commission*

Estelle RECOUPE : Région Normandie

Sylvie SAINTE-MARIE : ARML Normandie

Dominique TREFLE : CFDT

Christelle VOLF : Région Normandie

Excusés

François BERTAUD : FSU

Raouf ABIDI : UNSA

Pascaline BELLIER DE FROMONT : FRSEA

Agnès BONVALET : SNUEP

Sylvain DELAUNAY : MEDEF

Emmanuel DIDIER : RECTORAT

Marie-Laure DELPORTE : CRMA Normandie

Françoise DURAND : MEDEF

François EDOUARD : UDES

Kathy HARLAY : Agefiph

Françoise KURDZIEL : Région Normandie (conseillère régionale)

Richard LECOEUR : CESER

Marc LESUEUR : APEC

Bénédicte PINOT : DIRECCTE

Noël PRIOUX : UDES

Isabelle PUDEPIECE : UDES

Ordre du jour

1. VAE : lancement des débats autour de la refonte du cahier des charges qualité, constitution d'un groupe de travail
2. Décrochage scolaire : débat autour des propositions de la future politique de décrochage scolaire
3. Mixité : débat autour d'un projet de cahier des charges

1. VAE : lancement des débats autour de la refonte du cahier des charges qualité, constitution d'un groupe de travail

Introduction par Estelle RECOUPE précisant que la VAE s'inscrit dans les axes stratégiques définis dans le CPRDFOP.

Présentation par Marie DE CRISENOY des évolutions législatives et enjeux pour le dispositif de VAE (*cf. powerpoint*).

Principales dispositions à l'échelle normande concernant la politique d'accompagnement VAE :

- ▶ Adoption d'une politique normande harmonisée en février 2017
- ▶ Adoption de l'accord cadre régional VAE signé par 13 partenaires et du cahier des critères qualité en juillet 2017
- ▶ Elaboration d'une liste des organismes accompagnateurs : 76 entités normandes identifiées pour l'ensemble du territoire

La Région propose un groupe de travail composé de membres de la commission et d'experts, avec la feuille de route suivante :

- les contours et attendus de l'accompagnement,
 - les modalités de l'accompagnement dont le travail à distance,
 - la professionnalisation des accompagnateurs.
- Dominique TREFLE évoque l'expérimentation, dans le cadre du plan 500 000, des 10 000 VAE et demande s'il y a eu une évaluation de ce plan, afin de capitaliser les enseignements.
 - Marie DE CRISENOY répond que les dernières sorties pour la Normandie se feront en juin 2018 et qu'il y aura une évaluation régionale et nationale ultérieurement.
 - Dominique TREFLE rappelle que certains organismes ont déjà expérimenté la VAE hybride avant la loi et qu'il conviendrait de se rapprocher d'eux.
 - Marie DE CRISENOY propose de les intégrer au groupe de travail.
 - Dominique TREFLE demande des précisions sur la future loi sur la formation professionnelle. Selon lui, la VAE pourra être un levier pour les entreprises pour attester de l'élévation du niveau des compétences de leurs salariés.
 - Marie DE CRISENOY précise que les points relais conseils (PRC) ont la mission d'apporter de l'information et du conseil sur les territoires, dont auprès des entreprises.
 - Dominique TREFLE engage à travailler aussi avec les branches professionnelles.
 - Armelle BLACKLEDGE précise que le projet de loi en cours ne propose rien sur les financements de l'accompagnement de la VAE. Selon elle, les certificateurs ont l'impression d'un retour à la validation des acquis professionnels (VAP). La VAE attire d'autant plus qu'on a de chances d'obtenir une VAE totale. Par ailleurs, elle précise qu'il sera certainement difficile de compléter sa VAE par la formation pour des personnes éloignées des centres de formation, a fortiori lorsque celles-ci sont très spécifiques.
 - Pierre LE GRILL relève que 13 000 des 40 000 candidats présentés en France relèvent des certifications relevant du périmètre d'intervention des DRJSCS (étude Dares 2015) et que le nombre de diplômés par la VAE est en diminution régulière. Il précise Sur le 1 an (1 607 heures) : c'est un minimum. Des gens vont arriver dans le dispositif avec des expériences plus longues. Pierre LE GRILL précise que la Drjscs partage les objectifs de la Région avec toutefois la nuance suivante : la VAE n'est pas appréhendée de la même manière par chaque certificateur. Par exemple, la VAE hybride pose une question de droit pour la DRJSCS en ce sens qu'il ne peut a priori être procédé à la validation d'une seule partie d'un diplôme. Pierre

le GRILL précise que la DRJSCS veillera à ce que ces différences entre certificateurs restent apparentes.

- Sandrine BERTOU se demande si tous les candidats sont en capacité de suivre un parcours d'accompagnement à distance. Elle alerte sur le risque de déperdition si ce critère est une condition du parcours VAE.
- Marie DE CRISENOY répond que ça n'est pas une condition mais juste une modalité parmi d'autres.
- Armelle BLACKLEDGE signale que le Cerfa est très compliqué à remplir.
- Dominique TREFLE signale qu'avec la VAE hybride, l'accompagnement sera plus complexe que pour une VAE globale. Il faudra rentrer dans chaque bloc de compétence. Il alerte sur des risques de discrimination et interroge sur la compétence des organismes prestataires pour mener les accompagnements.
- Véronique COURTOT rappelle l'importance pour les accompagnateurs de bien connaître les objectifs des bénéficiaires (obtenir un diplôme ou faire reconnaître un parcours).
- Hélène BEAUNIEUX rappelle que les trois universités ont commencé l'harmonisation des pratiques en matière d'accompagnement et réfléchissent à faire appel à des professionnels extérieurs à l'université.
- Pierre LE GRILL évoque la solution du compagnonnage au sein des établissements comme mode d'accompagnement de plus en plus répandu. Il précise néanmoins que ce n'est peut-être pas la même solution pour tous les champs de diplôme.
- Armelle BLACKLEDGE rappelle que la plupart des accompagnements se font souvent hors temps de travail et ne sont pas connus de l'employeur.
- Hélène BEAUNIEUX suggère d'imaginer un accompagnement hybride consistant dans l'action d'un pair aidant pour soutenir le parcours VAE et stimuler la motivation. Toutefois, la question de la compétence en matière d'élaboration des dossiers se pose.

2. Décrochage scolaire : débat autour de la future politique de décrochage scolaire

Joëlle QUILLIEN rappelle le contexte et annonce que des propositions pour une nouvelle politique de lutte contre le décrochage scolaire seront soumises à la plénière de l'assemblée régionale du mois de *juin 2018*. La présente commission est sollicitée pour recueillir de la matière.

Julien DELABY présente des éléments de contexte et régionaux sur le décrochage scolaire.

Quelques repères :

- Le décrochage scolaire est un processus qui aboutit à un désinvestissement partiel ou total du jeune dans ses études
- Code de l'Éducation : jeunes de 16 à 25 ans sortant de formation initiale sans le bac ou diplôme professionnel de niveaux V ou IV

- Loi 2014 attribue la coordination des partenaires concernés à la Région
- Normandie : environ 10 000 jeunes concernés
- Persévérance et remédiation
- Axe stratégique du CPRDFOP : renforcer les dispositifs de persévérance scolaire et de retours en formation

3 propositions d'objectifs :

- ▶ Anticiper au mieux le phénomène de décrochage scolaire et inciter à la persévérance scolaire
 - ▶ Développer de nouvelles solutions de remédiation en complément de structures existantes
 - ▶ Coordonner le réseau d'acteurs de lutte contre le décrochage scolaire
- Sandrine BEURTON signale que le pôle Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) risque de se retrouver en difficulté car le financement du Fonds social européen (FSE) prend fin au 31 août 2018. Outre les incertitudes sur le travail des personnels (conseillers...), l'accompagnement d'un nombre important de jeunes suivis depuis longtemps pourrait être fortement impacté. Sandrine BEURTON interroge sur la compensation de cette perte de financement.
 - Julien DELABY souligne qu'il existe effectivement des lignes de partage entre les financeurs, entre ce qui relève de la remédiation et de la persévérance. La Région va prendre contact avec les coordonnateurs MLDS des Académies de Caen et de Rouen ainsi qu'avec l'Autorité de gestion FSE pour évoquer ce sujet et voir si une alternative est possible.
 - Dominique TREFLE souligne que les jeunes ont envie d'apprendre mais que le modèle d'éducation ne leur est plus adapté. Par ailleurs, il interroge sur les principes qui devront guider la mission de coordination de la Région.
 - Julien DELABY répond que c'est précisément le sujet des travaux de la présente commission et que les contenus de l'intervention de la Région sont en cours d'élaboration.
 - Joëlle QUILLIEN rappelle que la loi fixe comme objectif à la Région d'assurer une coordination en matière de décrochage scolaire, ce qui constitue une nouveauté. L'objectif est de mettre en place cette coordination et de l'harmoniser à l'échelle de la Normandie en utilisant les bonnes pratiques de part et d'autre (ex : animation conjointe des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (Psad) entre les centres information jeunesse (CIO) et les missions locales, dans l'ex Haute-Normandie). Joëlle QUILLIEN précise qu'il existe des réalités de décrochage différentes sur les territoires qui nécessitent la mise en œuvre d'une offre de service diversifiée ainsi qu'une déclinaison de l'animation/coordination adaptée aux spécificités des territoires. La Région a déjà réalisé un travail autour de la question des outils, du recueil des données (avec Dgesco).
 - Dominique TREFLE partage l'idée du « bouquet de service » et insiste sur la nécessité de communiquer sur cette offre de service et de s'appuyer sur les expériences positives existantes, en partant des jeunes eux-mêmes.

- Brigitte CHASSAING rappelle que des conventions sont en cours d'écriture entre la Région et les ministères valideurs et souhaite que le sujet du décrochage soit intégré à ces conventions.
- Sylvie SAINTEMARIE pose la question de la méthode, de la mise en place ; y aura-t-il des rencontres, des groupes de travail ? Elle rappelle l'implication des missions locales, notamment dans l'animation des Psad et le lien à faire avec le Plan investissement compétences (PIC)
- Joëlle QUILLIEN répond que les services de la Région sont au premier stade de la phase d'élaboration des propositions qui seront soumises aux politiques en juin prochain. La méthodologie de mise en œuvre interviendra après le vote sur les principes.
- Sandrine BERTOUT souligne l'intérêt d'intégrer des acteurs du sujet concerné dans les groupes de travail destinés à faire des propositions.
- Joëlle QUILLIEN rappelle que des entretiens ont été conduits déjà et propose de définir un groupe de travail au sein de la commission avec pour objectif de définir la méthodologie de mise en œuvre.
 - ▶ **Rappel : les absents à la présente commission ont la possibilité de s'inscrire à ce groupe de travail**
- Gwenaël DUPUIS annonce que les entreprises de l'artisanat ont beaucoup de besoins et sauront accueillir les jeunes.
- Dominique TREFLE évoque le lien à faire avec les acteurs de l'orientation.
- Joëlle QUILLIEN précise qu'un point sur l'orientation était prévu à l'ordre du jour de la présente commission, mais il a été retiré compte tenu du contexte de la réforme en cours et de l'absence de vision claire sur la question. Ce sujet sera traité au second semestre 2018.

3. Mixité : débat autour d'un projet de cahier des charges

Patricia BOSSELIN présente les grandes lignes du projet de cahier des charges sur l'évaluation de la mixité des publics et de la mixité des parcours dans les formations professionnelles initiales, qui sera confiée à un prestataire. Elle rappelle que la flexibilité des parcours constitue un des objectifs du CPRDFOP.

Quelques repères :

- ▶ Les enjeux de la mixité :
 - Mixité des publics : pédagogie et rythme d'apprentissage
 - Mixité de parcours : transition entre les années d'apprentissage et passage d'un statut à l'autre
- ▶ 34 formations de l'Education nationale concernées en Normandie.
- Hélène BEAUNIEUX manifeste son étonnement de constater que l'enseignement supérieur n'est pas pris en compte dans cette démarche d'évaluation.

- Joëlle QUILLIEN rappelle que le périmètre du CPRDFOP n'évoque pas l'enseignement supérieur.
- Camille LANCIAU suggère que le sujet puisse être traité dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS).
- Sandrine BEURTON estime que cette démarche constitue un audit du CFA académique et rappelle que des CFA consulaires et des établissements de l'enseignement supérieur pratiquent également la mixité. Selon elle, fonder cette évaluation sur le CFA académique uniquement donne une image négative.
- Joëlle QUILLIEN explique que la démarche d'évaluation n'est pas conçue ni pensée comme un audit et rappelle que ce marché est une réponse à une problématique du CPRDFOP qui s'était posée. Cette problématique portait sur l'analyse des situations pédagogiques qui associent lycéens et apprentis dans le but de connaître leur efficacité.
- Dominique TREFLE souligne l'importance de comparer avec des systèmes non mixés, précisément eu égard au volet financier. Il rappelle que le ministère de l'Agriculture met en œuvre également la mixité de parcours. Dominique TREFLE s'interroge sur le fait que les publics de la formation continue (qui terminent leurs parcours dans des cycles de formation initiale) financés par la Région ne fassent pas partie de cette évaluation. Il recommande d'avoir un regard prospectif sur cette question, en considérant la mixité qui sera subie en cours de cursus, notamment dans le cadre des évolutions réglementaires (ex : apprentissage « au contrat »).
- Patricia BOSSELIN considère le sujet intéressant mais répond que le cabinet sera interrogé sur les formations en cours. Elle rappelle que le débat sur la mixité s'est fait dans le cadre de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales. Il apparaît difficile aujourd'hui d'ouvrir cette évaluation à d'autres champs par rapport à l'objectif initial. Patricia BOSSELIN propose de travailler sur le cahier des charges en petit groupe. (Volontaires : B. CHASSAING, D. TREFLE, S. SAINTE-MARIE, S. BEURTON ou une collègue, M. LECOEUR sera sollicité).
- Joëlle QUILLIEN précise que la question de la mixité est présente dans les débats depuis longtemps et qu'elle a toujours opposé les tenants et les opposants. A ce titre, il est apparu nécessaire d'en faire une évaluation. Il y aura toujours lieu de procéder ultérieurement à des évaluations complémentaires.
- Brigitte CHASSAING rappelle que l'Agriculture est largement partie prenante de cette question sur la mixité.

Prochaine commission parcours, CPRDFOP, évaluation

Mercredi 28 novembre 2018 – 14H30 – Rouen – salles 1&2